



République Française  
Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20260408-39-2026-AI  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026  
Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

## DELIBÉRATION N°39-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars (30/03/2026)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

En Exercice  
(27)

-

Etaient

Présents :

(27)

ROLDAO-MARTINS Adeline	GUILBERT Maryse	WROBLEWSKI Didier	FILLASTRE Sandrine
VARLET François	LECKI Nélie	LIEGAUX Fabrice	FREYD Aurélie
GUEDON Eric	LAFRIZI Ahmed	MOUEIX Chantal	BIZERAY Jean-Jacques
PANNIER Catherine	FREMAUX Loïc	MOLAR ALMEIDA Vanessa	AYADI Samir
GUENOT Jonathan	VENTROUX Stéphane	MOHAMED Hakima	BRILLANT Lisa
MAISONNEUVE Romain	THIOUX Marine	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE
Djey Di KAMARA	José GONCALVES	Philippe JACQUET	

Absents

représentés :

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Mme ALAPHILIPPE Laëtitia

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur [www.survilliers.fr](http://www.survilliers.fr) en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

## Désignation des délégués du conseil municipal au SDEVO

**VU** l'arrêté n° 23-37 du 18 Novembre 1994 de Monsieur le Préfet du Val d'Oise (et ses modificatifs) autorisant la création du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO),

**VU** l'arrêté n°A 22-408 portant changement de nom et modifications statutaires du syndicat mixte départemental d'électricité, gaz et télécommunication du Val d'Oise en SDEVO ;

**VU** le renouvellement du conseil municipal en mars 2026 ;

**VU** les articles L.5212-7 et L.5212-8 du code général des collectivités territoriales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : NOMME** comme délégué titulaire et délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SDEVO :

NOM	Prénom	
GUEDON	Eric	Titulaire
BIZERAY	Jean-Jacques	Suppléant

A. ROLDAO MARTINS

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20260408-39-2026-AI  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026